



Documents constitutifs du dossier de demande d'agrément pour l'exercice de l'activité de vente en gros et demi gros des semences de Grandes Cultures

- ❖ **Demande à formuler** (selon le modèle à renseigner du CNCC) ;
- ❖ **Fiche d'exploitation du dossier** ;
- ❖ **Pour les personnes physiques** : Extrait de Naissance et une copie du registre de commerce.
- ❖ **Pour les personnes morales** :
 - Extrait de Naissance pour le Gérant et une copie du registre de commerce ;
 - Statut Initiale et Modificateur comportant la mention vente des semences et plants pour le «**Gros 309002**» et «**Demi-gros 508002**», «**Importation des plantes 420501**» et «**Importation des produits destinés à la production agricoles 420407**» (Selon votre choix) ;
 - Exemplaires du Bulletin Officiel des Annonces légales portant la constitution de la société (BOAL) la mention de vent : pour le «**Gros 309002**» et «**Demi-gros 508002**», «**Importation des plantes 420501**» et «**Importation des produits destinés à la production agricoles 420407**» (Selon votre choix).
- ❖ **Justificatif de l'encadrement technique de votre établissement** :
 - Diplôme d'un **ingénieur** ou **technicien** en agronomie ;
 - Contrat de travail pour une durée minimale **d'une année(01)** de l'ingénieur ou du technicien recruté ;
 - Attestation d'affiliation à la **CNAS** de l'ingénieur ou du technicien recruté ;
 - Copie de la pièce d'identité de l'ingénieur ou du technicien recruté.
- ❖ **Justificatif des infrastructures de stockage** :
 - Copie de l'acte de propriété **ou** du contrat de location des locaux pour le stockage des semences des grandes cultures :
 - Vente en Gros**: Volume utile de stockage (**V=1000m³**) pour les céréales et les légumineuses alimentaires et fourragères ;
 - Vente en Demi-gros**: Volume utile de stockage (**V=500m³**) pour les céréales et les légumineuses alimentaires et fourragères.
 - ✓ Les infrastructures doivent être éclairées, propres et bien aérées.
- ❖ **Etat descriptif des locaux, infrastructures et équipement** :Un plan détaillé de l'emplacement des aires de stockage en précisant :
 - Les dimensions des locaux : longueur, largeur et hauteur ;
 - Le système d'aération : type, nombre, et dimension (naturel, ventilation, aspiration...)
 - Le système de contrôle des conditions de stockage (températures et humidité).
- ❖ **Justifier la tenue d'un registre côté et paraphé** (*paraphe par le Tribunal*) **des achats et des ventes des semences et plants.**
 - ✓ Les établissements de vente des semences et plants doivent disposer d'un siège social doté d'une ligne téléphonique et d'un fax ;
 - ✓ Tout changement d'adresse doit être porté à la connaissance du Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants.

***Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse indiquée ci-dessous ***

***Direction Générale** : 06 bis, rue des Frères Ouaddek, BP N°119 Hassen Badi, El-Harrach, Alger. Tel : 023-82-89-28 ou 023-82-89-29. Fax 023-82-89-25, E-Mail : cncc.secretariat@gmail.com / cncc.dz@hotmail.com.

***Antenne Régionale Est** : El-Baaraouia, El-Khroub - Constantine. Tel 030-23-41-13, Fax 030-23-41-14

***Antenne Régionale Ouest** : BP 73B, Sidi Bel Abbès. Tel 048-54-30-94, Fax 048-65-20-03.

***Laboratoire Régional de Tiaret** : Boulevard Mohamed Meziane Farhat, n° 10, Tiaret. Tel/Fax : 046-41-53-57.

***Laboratoire Régional de Sétif** : BP 03, Route des fermes ITGC, Sétif, Tel/Fax : 030-62-18-05.